Le conseil des Maîtres de l’école ……………………………

réunit le XX /XX/XX considère que compte tenu, du peu de temps disponible pour organiser la réouverture et du niveau actuel d'impréparation, la date du 11 mai apparaît comme prématurée et doit être repoussée ;  • nous (enseignant-es, ATSEM, AESH, services civiques...) devons disposer à minima d'une semaine pour mener à bien la concertation avec les différents partenaires de l'école, l'élaboration et la mise en oeuvre des modalités de réouverture ;  • nous demandons à bénéficier d'une formation sur les gestes  de sécurité sanitaire ;  • le moment venu, la réouverture des écoles devra s'opérer progressivement, et assurer un accompagnement psychologique des élèves et des personnels ;  • compte tenu des contraintes de distanciation physique, les groupes classes doivent être limités à 5 élèves en maternelle et à 10 en élémentaire  en y incluant l’accueil des élèves prioritaires (enfants de soignants par exemple).• pour notre  école, un plan de réaménagement des espaces classes, de déplacement dans l’école, d'organisation des entrées et sorties, des récréations, des passages aux toilettes, compatible avec le respect strict de la distanciation physique doit être élaboré et mis en oeuvre sans engager la responsabilité des directions d’école.Nous vous signalons, M Mme l’Inspecteur que notre école ne peut pas à ce jour respecter une ou plusieurs des exigences du protocole ministériel : ( par exemple salles trop petites pour 15 élèves, pas de fenêtres qui ouvrent pour aérer, pas de nettoyage des locaux …)

Veuillez recevoir Madame Monsieur l’Inspecteur(trice) nos meilleures salutations.